

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

«Ils veulent nous déraciner!»

Conséquences de la politique d'occupation israélienne

par Jamal Juma*

«Ce mur nous vole et la terre et l'eau; il porte atteinte au statut historique et démographique de la région. Il déracine nos arbres et détruit notre cadre naturel. Il est contraire à tout ce qui est humain et civilisé.»

Déclaration commune des villages de la région de Qalqilyia en 2002.

Tout récemment encore Ni'lin,¹ une petite ville de 5000 habitants située au nord-ouest de Ramallah a fait la une dans les médias du monde entier. Depuis trois mois sa population manifeste presque chaque jour dans ses rues et ses champs contre le mur de l'apartheid. Celui-ci menace de détruire leur sol et d'encastrier leur ville entre barbelés, colonies juives et leurs routes et ainsi d'anéantir les fondements mêmes de leur existence.

Le village a souffert de l'occupation israélienne dans toute sa brutalité: des soldats occupants ont tiré à moins de deux mètres de distance une balle dans le pied d'*Ashraf Abou Rahma*, 27 ans, arrêté pendant une manifestation, menotté et les yeux bandés. Moins de trois semaines après, *Ahmad Mousa*, 12 ans, se reposait sous un arbre après une manifestation en compagnie de trois amis, lorsqu'une jeep de l'armée israélienne se dirigea vers les enfants. Deux soldats en descendirent et épaulèrent leur fusil; Ahmad Mousa fut froidement assassiné d'une balle dans le front.

Le lendemain, au cours de la marche de protestation après l'enterrement d'Ahmad, l'armée d'occupation tira, à une distance de quelques mètres, deux balles en caoutchouc sur *Yousef Amira*, 17 ans. On avait visé à la tête. En état de mort cérébrale, le jeune homme décéda quelques jours après.

Des manifestations qui perdurent

L'armée d'occupation avait mis en garde la population de Ni'lin: si les habitants ne cessaient pas de protester contre l'édification du mur sur leurs terres, ils s'exposeraient à de lourdes représailles. C'était aussi ce que disaient les tracts distribués par l'armée. Et c'est ce qui s'est passé: on terrorise méthodiquement la population et on y ajoute des crimes de guerre. Ni'lin est la seule localité à manifester régulièrement contre la construction du mur. Actuellement quatre régions organisent des manifestations tous les vendredis et les jours de mobilisation nationale les habitants manifestent dans des dizaines de localités entre Jénine et Hébron. Presque tous les villages affectés par le mur ont un comité populaire qui organise la résistance à son encontre. Même s'il ne fait pas les gros titres,



«La campagne contre le «mur de l'apartheid» a été lancée au début d'octobre 2002. Au cours des six années qui ont suivi, la résistance s'est de plus en plus politisée, mais sa base reste toutefois les communautés villageoises qui se défendent jour après jour contre la spoliation de leurs terres et l'isolement de leurs villages.» (photo keystone)

le mouvement contre l'édification du mur de l'apartheid est désormais une pierre angulaire de la lutte de libération en Palestine.

Le Mur de Palestine: un projet pharaonique

La construction du mur a débuté au printemps 2002 au Nord de Jénine. La «réoccupation par Israël de la Cisjordanie», qui a mis la région à feu et à sang, venait de s'achever. Les habitants de Jénine abritaient leurs morts dans le camp de réfugiés, la ville elle-même ayant été durant le massacre rasée par les bombardements. C'est alors que des douzaines de bulldozers se sont mis à déferler sur les champs au nord de Jénine pour les détruire. Bientôt ils arrivèrent aussi dans la région de Tulkarem et de Qalqilyia. Personne ne savait au juste ce qui motivait un tel ravage des terres – une seule chose était claire: il s'agissait à coup sûr d'un projet pharaonique.

Aujourd'hui des cartes montrent le tracé exact du mur. Nous savons qu'il dévore sur près de 700 km les champs et zones d'habitation palestiniennes et, joint aux colonies et à leurs infrastructures ainsi qu'aux zones militaires interdites, isole la moitié de la Cisjordanie de ses habitants palestiniens. Dès le début, les paysans se sont organisés spontanément pour défendre leurs champs contre les bulldozers; on n'avait encore qu'une vague idée de ce que devait être le mur. Ce n'est qu'un an plus tard que les forces d'occupation ont publié les premières cartes du tracé complet du mur. Pour soutenir la résistance des villageois, leur permettre de coordonner leurs actions et de parler d'une seule voix ainsi que pour collecter et évaluer les informations nécessaires, et enfin d'éveiller l'attention et la contestation à l'échelle planétaire, la campagne contre le «mur de l'apartheid» a été lancée au début d'octobre 2002. Au cours des six années qui ont suivi, la résistance s'est de plus en plus politisée, mais sa base reste toutefois les communautés villageoises qui se défendent jour après jour contre la spoliation de leurs terres et l'isolement de leurs villages; Jayyous,² un village d'environ 4000 habitants situé au Nord de Qalqilyia a été l'un des premiers à se défendre

contre le Mur. Dès juillet 2002 les communautés affectées par la construction du mur ont fait une déclaration commune où elles dépeignent le mur comme «l'occupation sous sa forme la plus hideuse»: «Ce mur nous vole et la terre et l'eau; il porte atteinte au statut historique et démographique de la région. Il déracine nos arbres et détruit notre cadre naturel. Il est contraire à tout ce qui est humain et civilisé.»

Au mois d'octobre 2002 ont eu lieu les premières manifestations régulières. Les protestations contre le Mur élevées par la population ont été brutalement réprimées mais n'ont pas cessé pour autant. Ce qui n'a pas empêché, tout juste un an plus tard, la construction du Mur d'être assez avancée dans le nord de la Cisjordanie pour que les occupants y installent des portails et instaurent un système de laissez-passer. Ce nouveau système permet à la puissance occupante de décider à sa convenance qui a ou non le droit de se rendre dans ses champs. Un parfait outil de punition collective. Les paysans de Jayyous décidèrent alors de s'opposer à cette mesure en campant dans leurs champs de façon permanente. Jénine et Tulkarem leur emboîtèrent rapidement le pas contre le système des laissez-passer. Nombre d'entre eux se refusèrent à demander un laissez-passer aux autorités d'occupation. Cinq ans après, la plupart de ceux qui en avaient demandé n'en ont plus. Seuls 40% des familles propriétaires à Jayyous en détiennent, et ceux qui n'ont pu produire de titres de propriété ont perdu leur travail. Les laissez-passer, comme il fallait s'y attendre, ont fonctionné comme un mécanisme permettant de priver progressivement les paysans de l'accès à leurs champs et parallèlement de faire pression sur eux pour leur interdire toute activité politique.

La maison d'*Hani Amer* à Mas'ha et sa capacité de résistance constituent un modèle de résistance au Mur. Mas'ha se situe dans la région de Salfi entre Qalqilyia et Ramallah. La colonie d'Elkana s'est étendue en territoire palestinien jusqu'à cinq mètres de la maison d'*Hani Amer*. Comme il n'y avait pas suffisamment de place entre les deux pour y faire passer le Mur, la maison devait être détruite.

Des protestations ininterrompues jointes aux informations données par les médias internationaux au sujet de *Hani Amer* et des projets des occupants ont poussé l'armée à changer de tactique. Munies de grosses sommes et de la proposition de rendre à *Hani Amer* un terrain équivalent à ce qui était de toute façon sa propriété légale, mais avait été confisqué, les autorités d'occupation ont tenté d'acheter *Hani Amer* en échange de sa maison et de sa terre. Mais *Hani Amer* ne voulait pas d'argent. Il était prêt, en revanche, à un autre «deal»: «Laissez-moi revenir à Kafr Qassem, d'où vous m'avez chassé en 1956, et je vous laisse la maison.» L'idée de permettre à un réfugié palestinien le retour dans son village d'origine a fait fuir pour longtemps les négociateurs de la puissance occupante. Aujourd'hui, *Hani Amer* vit entre des barbelés, du côté de la colonie, et un mur en ciment haut de huit mètres qui les sépare, lui et sa famille, de Mas'ha et du reste de la Cisjordanie. Cette étrange prison

n'a pas plus de cinq mètres de large. Presque tous les jours, des colons jettent des pierres ou des ordures par-dessus la palissade, surtout quand les enfants jouent devant la maison. Un portail de fer permet à *Hani Amer* d'accéder au monde extérieur. Il s'est battu longtemps pour en avoir la clé. Durant des mois *Hani* et sa famille n'ont pu quitter leur maison que si un soldat occupant leur ouvrait la porte.

Début 2004 le mur avait déjà atteint la région de Ramallah. Les villages touchés à l'ouest de Ramallah sont entrés en résistance contre les bulldozers qui désormais détruisaient leurs champs à eux. Pendant que la *Cour internationale de justice* de La Haye commençait à enquêter sur la légalité du Mur, l'armée commençait à tirer sur les militants palestiniens qui continuaient à manifester contre sa construction. A Biddou³ cinq personnes trouvèrent la mort. Au cours d'une seule manifestation, en février, quatre hommes furent abattus – un autre devait mourir à l'hôpital quelques jours après – et 70 blessés. Finalement l'armée ordonna d'arrêter les travaux jusqu'à nouvel ordre.

La destruction des champs de Biddou ne reprit que plusieurs mois après. Quand les travaux recommencèrent dans la région de Ramallah, la résistance s'étendit. A Deir Qaddis, Qattana, Ni'lin, Mediya, Zawiyah, Rafat, Qattana et Deir Ballout on se mit à manifester de façon régulière. A Khirbatha Bani Hareth 40 hommes de l'armée d'occupation furent blessés. Un an après, cette armée n'eut pas d'autre recours que les assassinats ciblés contre les manifestations de masse qui avaient lieu à Beit Liqiyah pour empêcher la destruction des champs par les bulldozers et défaire le travail de construction du Mur entrepris. C'est à Beit Liqiyah que l'armée testa les assassinats d'enfants et d'adolescents pour briser la résistance.

Le 8 juillet 2005, presque un an jour pour jour après la décision de la *Cour internationale de justice* qui attestait l'illégalité du Mur et exigeait la démolition de toutes les structures déjà édifiées, l'armée d'occupa-

Suite page 2

* Coordinateur de la campagne palestinienne «Stop the Wall» contre le mur de l'apartheid en Cisjordanie. e-mail: global@stophthewall.org

Sommaire

La participation de l'Autriche à l'UE est contraire à la Constitution de ce pays

page 3

La página hispánica

page 4

A qui profite la légalisation de drogues?

page 6

Apprendre de la vie: des élèves aident en Roumanie

page 7

Après l'Obamanie

Guerre et injustice ne doivent plus rester la normalité

par Karl Müller

Le 4 novembre, lorsque le nouveau président des Etats-Unis est élu et que le vainqueur des élections est fêté partout selon une mise en scène mondialement orchestrée,

- 40 civilistes meurent le même jour dans une attaque à la bombe par l'armée de l'air américaine dans le Sud de l'Afghanistan,
- des gens crèvent dans la misère en Irak, en Palestine, au Congo, au Sri Lanka ... et l'on n'en parle plus ...
- des cercles gouvernementaux, militaires, des services secrets, de la finance, de l'économie, des médias et des agences de relations publiques américains, britanniques, israéliens, français ... et aussi allemands sont responsables de tous ces morts, des blessés, des personnes déplacées, torturées, affamées, dépossédées et abaissées,
- un important rédacteur de la «Neue Zürcher Zeitung» publie un article «sur le contour flou des futures guerres», d'après lequel le monde doit se préparer à un état de guerre permanent, où également des guerres entre Etats seront à l'ordre du jour, où la Russie pourrait être le futur adversaire et où la guerre doit être une normalité comme le fait de se brosser les dents,

- le sinistre grand stratège *Henry Kissinger* bavarde dans le «St. Galler Tagblatt» (traduit en allemand de l'«International Herald Tribune») sur «les leçons» que le futur président peut tirer des guerres américaines depuis la guerre du Vietnam, à savoir: «Si l'Amérique entre en guerre, elle doit être consciente de ce que vaincre signifie et comment la victoire peut être atteinte.»

Est-ce de la sinistrose? Pas du tout! Il nous manque plutôt les mots pour exprimer l'horreur devant la «normalité» de la guerre, devant l'état barbare de notre politique dans son abandon du chemin de l'humanité.

La joie du succès électoral du candidat *Barack Obama* est pour beaucoup une expression de l'espoir qu'il y ait finalement un tournant vers une meilleure vie. Nombreux sont ceux qui s'accrochent à une brindille, parce que la situation est devenue si insupportable pour tellement de gens.

C'était et c'est bien la plus grande malignité des «Public Relations» à travers l'aura du futur président américain: la tromperie du sentiment naturel des hommes. Une tromperie amère devant le désir de paix et de justice.

Et tandis que la paix et la justice sont tellement éloignées de nous – en sommes-nous déjà au point où une ambiance produite par les mass médias efface la raison et la réalité?

Obama n'a encore pris aucun engagement concret que son pays et son futur gouvernement respectent à l'avenir le droit international et les droits de l'homme et que les guerres dévorant des milliers de personnes se terminent; il n'a pas davantage dit que les Etats-Unis arrêteraient d'exploiter le reste du monde pour leurs objectifs ni qu'ils cesseraient de vouloir «diriger» le monde. Au contraire: Obama est conseillé par *Zbigniew Brzezinski*, le stratège de grande puissance, qui rêve toujours d'une suprématie américaine sur le continent eurasiatique et du morcellement de la Russie, et qui voit dans ce but maintenant une «seconde chance».

Peter Scholl-Latour a donné à son nouveau livre le titre de «Der Weg in den neuen Kalten Krieg» ([Vers une nouvelle Guerre froide] ISBN 9783549073575). Obama veut envoyer deux brigades de combat de plus pour continuer la guerre en Afghanistan. Son équipe de conseillers est pleine de bellicistes qui ont

déjà infesté l'ère *Clinton*, et il confie à un lobbyiste de la politique israélienne un des postes les plus importants à la Maison Blanche. *Condoleezza Rice* a déjà annoncé que le nouveau gouvernement américain ne va rien changer à la présente politique israélienne.

Le désir de paix et de justice est juste. Mais pourquoi toujours souhaiter vivement une «bonne» Amérique? – et l'Allemagne le fait spécialement avec son Obamanie qui est presque pathologique. Pourquoi ne pas arrêter d'espérer que d'autres prennent les choses en main afin que la situation dans le monde devienne meilleure! Pourquoi ne pas prendre plus de responsabilité soi-même! Et ne pas seulement espérer, mais plutôt exiger. Il faut exprimer des revendications concrètes, droites et déterminées. Monsieur *Obama*, Monsieur *Brown*, Monsieur *Sarkozy*, Madame *Livni*, Madame *Merkel*: Nous exigeons la paix et la justice, et si vous vous y opposez, vous devez vous en aller. L'Europe ne doit pas devenir le copain des Etats-Unis en voulant dominer le monde avec eux. Ces temps-là doivent être définitivement révolus. Il n'est pas possible que la guerre et l'injustice puissent rester la normalité. •

«Ils veulent nous déraciner!»

suite de la page 1

tion assassina Mahmoud Assi, 15 ans, qui vendangeait. Il travaillait dans le champ familial, voisin du Mur. Les soldats lui tirèrent une balle dans la poitrine et une dans l'épaule. Le lendemain, au cours de l'enterrement, ils tirèrent une balle en caoutchouc dans la tête de Zahi Ragib, 13 ans, et unique témoin du meurtre de Mahmoud. Zahi survécut. Deux mois plus tôt, le 14 mai 2005, l'armée avait déjà tiré à quelques mètres de distance sur *Jamal Jaber* (15 ans) et *Uday Mofeed* (14 ans), tous deux originaires de Beit Eliya. *Abou Iyad*, un parent des défunts, fit ce commentaire: «Voilà ce qu'est l'armée israélienne, voilà ce que nous avons à attendre d'elle. Mais ils peuvent faire ce qu'ils veulent ... voler nos terres, tuer nos enfants ... nous n'abandonnerons pas notre pays. Ils veulent nous déraciner, mais l'avenir est à nous, et c'est nous qui déracinerons nos occupants.»

Dans ce contexte l'assassinat des deux jeunes de Ni'lin en juillet dernier n'étonne plus personne – il n'en est pas moins cruel et tragique. A Ni'lin, de plus, une semaine de bouclage total est venue s'ajouter au meurtre. Là comme en bien d'autres endroits on a testé toute une panoplie d'armes toutes nouvelles ainsi que des «crowd control tools» (instruments de contrôle des foules). Dernière trouvaille: les ballons puants. On jette sur les manifestants des ballons emplis d'un liquide écœurant rappelant les eaux usées, ce qui provoque des vomissements.

Les manifestations et protestations contre le mur de l'apartheid ont été d'emblée un élément déterminant de la deuxième Intifada et prolongent la résistance de la population. Des étudiants et des groupes de femmes organisent des actions et des protestations et appellent à résister au lieu de s'adapter. Dans nombre d'universités de Cisjordanie des étudiants ont relancé le boycott des produits israéliens décidé pendant la première Intifada avec le mot d'ordre «Break their Siege, Boycott their Products.» [Brisons leur siège, boycottons leurs produits] Aujourd'hui comme alors ce boycott n'est pas seulement un moyen de soutenir les paysans et l'économie palestiniens, mais aussi une culture de résistance.

Ne reposant pas sur une base politique partisane, mais sur les militants et notables locaux, la résistance au Mur est une alternative claire aux luttes intestines qui paralysent largement les élites politiques palestiniennes. Après plus d'un an de luttes de pouvoir entre le *Fatah* et le *Hamas*, les protestations contre le Mur ont mobilisé en 2007 la totalité de la Cisjordanie, du Nord au Sud, pour célébrer le Jour de la Terre (30 mars). Tout le long du mur de l'apartheid et dans les villes les gens sont descendus dans la rue, pour rappeler au monde entier en commençant par leurs pro-

pres dirigeants les principes et buts fondamentaux de leur lutte. Le peuple palestinien se bat depuis 60 ans pour sa terre, le droit au retour des réfugiés et le droit à l'autodétermination, pas pour un poste dans un gouvernement qui n'a d'ailleurs rien à gouverner, puisque les occupants détiennent tout le pouvoir.

Le mur que personne ne veut voir

La résistance au Mur de l'apartheid n'est pas une simple question de barbelés et de blocs de ciment, loin de là. Le Mur n'est pas un projet isolé, mais partie intégrante d'une politique beaucoup plus vaste de déportation et de ghettoïsation du peuple palestinien, elle-même condition indispensable à la colonisation de notre terre. [...] La résistance s'attaque en conséquence au système dont fait partie le Mur; morcellement de la Cisjordanie par les colonies et les infrastructures qui s'y rattachent et finalement au Mur ainsi qu'à la normalisation et à la pérennisation économique de la structure de ghetto qu'il engendre. La résistance se dresse aussi contre l'oubli de la catastrophe que constitue le Mur pour la population palestinienne, et contre la passivité avec laquelle la contemplent – ou plutôt en détournent les yeux – ceux qui portent la responsabilité de n'avoir pas empêché sa construction. Et contre le silence qui l'entoure.

Ce sont les comités populaires qui, à l'été 2003, ont manifesté devant le palais présidentiel, la Mouqata, et ont soumis au Premier Ministre d'alors, *Mahmoud Abbas*, les cartes et informations relatives à la construction du Mur et l'ont poussé à en parler au monde entier. Au cours de la visite qu'il a effectuée ensuite à Washington, la Maison Blanche a laissé échapper une allusion au «mur qui serpente à travers la Cisjordanie». Non que la politique des USA ait changé de ce seul fait, mais le Mur figurait désormais à l'agenda international. Les Nations Unies ont demandé l'approbation de la *Cour internationale de justice*, puis ont réclamé l'établissement d'un registre des dégâts donnant droit à des indemnités.⁴

Depuis, le Mur semble toutefois être devenu un sujet aussi périlleux à aborder que les droits des réfugiés palestiniens. Le jour même de la Conférence d'Annapolis, une vaste coalition emmenée par la Campagne contre le Mur de l'Apartheid et les Comités populaires et regroupant tous les partis politiques ainsi que la majorité des ONG palestiniens a organisé à Ramallah une énorme manifestation. Elle appelait l'Autorité palestinienne et l'OLP à réclamer à Annapolis le respect des droits fondamentaux du peuple palestinien. Mais le Mur n'apparaît nulle part dans les négociations menées ni dans le document signé à Annapolis.

Les Nations Unies ont exhorté à respecter les exigences de la *Cour internationale de justice* qui prévoient la démolition du Mur et ont rappelé à tous les signataires de la *Con-*

vention de Genève qu'ils sont responsables en cas de non-respect de cette Convention – la construction du Mur en est un exemple. Pourtant le Secrétaire général alors en fonction, *Kofi Annan* a refusé lors de sa visite à Ramallah de simplement voir de ses yeux le mur qui isole Ramallah de Jérusalem. Des milliers de militants des Comités populaires contre le Mur ont toutefois fait entendre par le biais d'une manifestation devant la Mouqata la voix de ceux dont il menace la terre et la vie. Il n'est donc pas étonnant que les Nations Unies n'aient rien produit d'autre qu'une amorce de registre des dégâts pour faire appliquer concrètement la décision de la Cour. L'OLP s'est toujours refusée à reporter l'affaire devant le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale de l'ONU. Tandis que le mur de l'apartheid court le risque constant de disparaître en tant que tel de l'agenda des négociations internationales, il n'est question que de discussions pour trouver des moyens de garantir le statu quo incluant le Mur. De vastes projets économiques et des infrastructures d'un coût de plusieurs milliards de dollars US doivent permettre de poursuivre l'exploitation d'une main-d'œuvre palestinienne à bas coût enfermée derrière le Mur.

Envers et contre tout, la démolition du Mur et le dédommagement des populations lésées ainsi que le refus d'envisager l'avenir de la Palestine sous un régime d'apartheid sont et resteront les exigences fondamentales de tous ceux qui ont à souffrir du Mur. Leur résistance à son encontre est aussi une lutte pour qu'on prenne (à nouveau) en compte la voix des premiers concernés dans le processus politique palestinien. •

Source: *International*, III/2008(Traduit par *Michèle Mialane* et révisé par *Fausto Giudice*, www.tlaxcala.es)

¹ Ni'lin: en 1948, 40000 dunum (1 dunum = 0,01 ha) sur les 58000 que possédait cette localité se sont trouvés «du mauvais côté» de la ligne de cessez-le-feu et ont été confisqués par Israël. Les colonies illégales de Kiryat Sefer, Mettet-yaho et Makkabem ont été édifiées sur les terrains conservés par Ni'lin. Les routes qui desservent les colonies de Nili et Na'le lui ont encore enlevé du terrain. L'ensemble colonies plus routes représente 8000 dunum. Le mur de l'apartheid à l'Ouest et la base militaire au Sud en occupent 2500 de plus. La construction d'un tunnel passant sous la route, accessible aux seuls colons, lui en a volé encore 200. Ni'lin n'a donc en définitive gardé que 2300 dunum, en grande partie construits, et un seul accès, qui passe par un tunnel contrôlé par les forces d'occupation.

² Jayyouz se trouve au Nord de Qalqiliya. Ses 4200 habitants disposaient avant la construction du Mur de 12500 dunum de terre. Déjà une grande partie avait été confisquée par Israël en 1948. La ville israélienne de Ra'anana s'élève aujourd'hui sur le territoire de Jayyouz. En 1986, 1362 dunum ont été confisqués pour y construire la colonie de Tsoufim; en 1990 d'autres champs ont été volés pour y construire un décharge pour la colonie; ses effluents dans la nappe phréatique menacent l'environnement et la santé des habitants de Jayyouz. 85% des villageois travaillaient dans l'agricul-

ture avant la construction du Mur; la plupart sont aujourd'hui au chômage. Le Mur a fait subir à Jayyouz les pertes suivantes (entre autres):

- Terre: 9800 dunum, soit environ 78% des terrains du village, en sont désormais coupés par le mur; de nouveaux projets veulent ramener cette surface à 5580 dunum, mais en échange fermer définitivement l'accès au reste.
- Arbres: 2000 oliviers et 1500 fruitiers ont été arrachés, 4000 oliviers gravement endommagés et plusieurs champs de légumes détruits; d'autres dommages s'y ajouteraient, si le tracé du Mur est effectivement modifié.
- Eau: 6 des 7 puits sont maintenant de l'autre côté du mur.

³ Le «mur de l'apartheid» encercle Biddou et huit autres petits villages et les isole du reste de la Cisjordanie. 500 dunum de terre de Biddou se trouvent sous le mur, qui en coupe 3500 autres de leurs propriétaires, et 25000 arbres seront arrachés. Voici le nom des manifestants tués à Biddou par l'armée d'occupation:

- Diya' Abd el Kareem Eid, 24 ans, de Biddou, abattu le 18 avril 2004;
- Zakariya Salem, 30 ans, de Beit Iyza, abattu le 27 février 2004;
- Mohammed Rayan, 27 ans, de Beit Duqu, abattu le 27 février 2004;
- Mohammed Badwan, 21 ans, de Biddou, une balle dans la tête le 27 février, succombe à ses blessures quelques jours après;
- Abed Araman Abed, 70 ans, succombe le 27 février 2004 à un infarctus provoqué par du gaz lacrymogène.

⁴ La Cour internationale de justice, le 9 juillet 2004:

- L'édification du mur qu'Israël, puissance occupante, est en train de construire dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est, et le régime qui lui est associé sont contraires au droit international;
- Israël est dans l'obligation de mettre un terme aux violations du droit international dont il est l'auteur; il est tenu de cesser immédiatement les travaux d'édification du mur qu'il est en train de construire dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est, de démanteler immédiatement l'ouvrage situé dans ce territoire et d'abroger immédiatement ou de priver immédiatement d'effet l'ensemble des actes législatifs et réglementaires qui s'y rapportent;
- Israël est dans l'obligation de réparer tous les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est;
- Tous les Etats sont dans l'obligation de ne pas reconnaître la situation illicite découlant de la construction du mur et de ne pas prêter aide ou assistance au maintien de la situation créée par cette construction; tous les Etats parties à la quatrième convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, ont en outre l'obligation, dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international, de faire respecter par Israël le droit international humanitaire incorporé dans cette convention;
- L'Organisation des Nations Unies, et spécialement l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité doivent, en tenant dûment compte du présent avis consultatif, examiner quelles nouvelles mesures doivent être prises afin de mettre un terme à la situation illicite découlant de la construction du mur et du régime qui lui est associé.

La participation de l'Autriche à l'Union européenne est contraire à la Constitution de ce pays

par K.A. Schachtschneider, professeur honoraire à l'Université d'Erlangen-Nuremberg



Franz Watschinger (à gauche) et Karl Schachtschneider lors du dépôt de la plainte auprès de la Cour constitutionnelle autrichienne. (photo mad)

Lorsque en 1994 le peuple autrichien a approuvé l'adhésion de l'Autriche à l'Union européenne, personne ne pouvait prévoir quelles conséquences cela aurait pour le pays et la liberté de ses citoyens. Dans la mesure où ils en avaient conscience, les politiques les leur avaient soigneusement dissimulées. Aujourd'hui, il apparaît nettement que la législation de l'UE interfère avec la Constitution et l'annule en quelque sorte, si bien que le peuple aurait dû être depuis longtemps consulté à ce sujet. Or la classe politique n'y tient pas. Aussi un Comité de citoyens a chargé le professeur Karl Schachtschneider d'élaborer le texte d'une plainte qui a été déposée le 23 octobre dernier auprès de la Cour constitutionnelle autrichienne par Franz Watschinger. Karl Schachtschneider résume ci-dessous les idées principales de ladite plainte.

1. L'adhésion de l'Autriche à l'Union européenne est incompatible avec la constitution du pays. Elle viole les principes structurels intangibles de l'Autriche, à savoir le principe démocratique, le principe de l'Etat de droit, le principe (de l'Etat) social et le principe de l'Etat fédéral, qui ne sont pas à la disposition de la politique, ni à celle du peuple fédéral, parce que cela supprimerait la liberté et l'égalité, mais aussi la fraternité/solidarité, donc la constitution née avec l'être humain.

2. La loi sur la constitution fédérale relative à l'adhésion de l'Autriche à l'Union européenne, que les Autrichiens ont adoptée le 12 juin 1994, ne pouvait pas modifier juridiquement la constitution fédérale. Une modification des principes structurels et des lois constituant la constitution fédérale n'a pas été soumise au vote. Seule l'adhésion à l'Union européenne a été décidée. Cependant, aucune adhésion n'a été approuvée, qui ferait fi des principes structurels intangibles de la République autrichienne. Seule l'adhésion à l'Union

européenne a été décidée, mais non une adhésion violant les principes structurels immuables de la République autrichienne. Le traité d'adhésion du 26 avril 1994, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995, est ainsi contraire au droit et non avenu. La politique ultérieure d'intégration de l'Autriche n'a pas réparé cette violation du droit. Le traité de Lisbonne aboutira à d'autres violations des principes structurels immuables et des lois constituant la constitution, notamment du principe démocratique.

3. Selon le principe démocratique, la République autrichienne ne peut transmettre à une Union européenne qui n'a ni légitimation démocratique ni souveraineté initiale ni ses pouvoirs, ni ses devoirs, ni ses compétences essentiels. Or la fondation de l'union étatique existentielle nécessite une constitution nouvelle de l'Autriche qui s'y prête et que seul peut entraîner un référendum du peuple autrichien.

4. La classe politique applaudit sans débats sérieux l'émergence de l'Etat d'Europe et tente de calmer l'opinion publique par sa propagande et par des festivités axées sur les médias. Sans débats suffisants du public et, notamment, des Parlements de la République et des «Länder», la fondation d'un Etat de l'Europe est contraire à la démocratie et n'aboutit à rien d'autre qu'à l'Etat de l'Union que l'on tente de fonder.

5. Etat fédéré par la conclusion de traités, l'Union européenne est pourvue des tâches et compétences d'un Etat existentiel sans être légitimée par un peuple européen qui se serait donné une constitution. Les peuples des Etats membres ne peuvent légitimer l'exercice commun des souverainetés transmises que si le principe de la légitimation limitée est respecté. Seul ce principe permet aux parlements nationaux d'assumer la responsabilité démocratique de la politique de l'Union. Les légitimations de l'Union larges, voire illimitées, violent même le principe démocratique de la République autrichienne en tant que ce principe est immuable dans une collectivité de liberté, d'égalité et de fraternité.

6. Au sein de l'Union européenne, l'union économique et monétaire a élaboré une constitution des marchés et de la concurrence néolibérale. La privatisation qu'elle prône est incompatible avec le principe social, car son principe de stabilité économique comprend l'obligation de mener une politique de l'em-

ploi efficace. Bien qu'il ne soit pas mentionné expressément dans la constitution fédérale, le principe (de l'Etat) social est un principe structurel intangible en Autriche. En raison des libertés fondamentales (libre-échange de marchandises, de prestations, liberté d'établissement, des mouvements de capitaux et droit de libre passage des travailleurs), la Cour de justice des Communautés européennes a obligé à déréglémenter les ordres économiques des Etats membres. L'économie a remis sa responsabilité aux marchés européens et mondiaux intégrés et à la concurrence libérée de ses frontières sur les plans spatial, technique et surtout éthique. Elle n'accorde pas de chance véritable à la politique gouvernementale de l'emploi, malgré le principe de stabilité contenu dans la constitution fédérale (équilibre de l'ensemble de l'économie. La liberté des mouvements de capitaux notamment aboutit à la ruine du centre économique que constituent l'Autriche, mais aussi d'autres Etats membres, en particulier l'Allemagne. La crise des marchés financiers a montré à chacun les effets effroyables du capitalisme mondial opposé à la démocratie.

7. Le contrôle budgétaire de l'Union est incompatible avec la responsabilité budgétaire démocratique du parlement national, liée indissolublement à la souveraineté économique de l'Etat en question.

8. En vertu de la constitution économique de l'Union, le Conseil européen et le Conseil déterminent aussi les grands traits de la politique économique de l'Autriche, mais aux dépens de la constitution économique autrichienne et – si cela semble utile – aux dépens des intérêts économiques de l'Autriche. Ces grands traits sont la base de la surveillance multinationale de la politique économique.

9. Le principe du pays d'origine/le principe de la reconnaissance réciproque des systèmes juridiques nationaux prive largement les conditions de vie dans les Etats membres de leur caractère démocratique. Tels sont notamment les cas du droit des denrées alimentaires, des services et du travail, car non les lois du pays de destination, mais celles du pays d'origine sont (devenues) déterminantes.

10. Dépourvue totalement de légitimation démocratique, la Cour de justice des Communautés européennes entend être le moteur de l'intégration. Elle a concentré sous sa juridiction (usurpé) la jurisprudence relative aux questions de principe, en particulier aux droits fondamentaux, grâce à l'application directe et prioritaire du droit de l'Union qu'elle a imposée, mais aussi grâce à la transformation des libertés fondamentales en droits subjectifs équivalents à des droits fondamentaux et a dévalorisé la responsabilité nationale du droit. Elle a ainsi privé la politique nationale de son pouvoir. La 17^e déclaration relative au traité de Lisbonne indique expressément que tout le droit de l'Union, y compris les droits secondaires et tertiaires, prévaut sur tous les droits des Etats membres, à l'inclusion de leurs lois constitutionnelles. Telle est la jurisprudence constante de la Cour depuis 1963, opposée à l'arrêt de Maastricht rendu par la Cour constitutionnelle d'Allemagne et incompatible avec l'Etat de droit existentiel des Etats membres.

11. La protection des droits fondamentaux n'est plus guère assurée dans les actes juridiques de l'Union, depuis que la Cour de justice est responsable des droits fondamentaux. La Cour n'a pas déclaré un seul acte législatif de l'Union contraire aux droits fondamentaux. La réserve de la Cour constitutionnelle d'Allemagne selon laquelle l'essence des droits fondamentaux ne doit pas être modifiée en règle générale est privée pratiquement de son importance.

12. La protection des droits fondamentaux est passée en de mauvaises mains, car la Cour de justice des Communautés européennes n'a pas de légitimation démocratique en matière de protection des droits fondamentaux, ni la connaissance nécessaire des systèmes juridiques nationaux. La Charte européenne des droits de l'homme affaiblit la protection de ces droits. Les obligations sociales de la propriété figurent aussi peu dans la Charte que le droit au travail. La liberté des médias ne

doit qu'être respectée, la liberté de l'enseignement n'est pas mentionnée, etc.

13. La Charte des droits de l'homme autorise la peine de mort en cas de guerre et en cas de risque direct de guerre. La peine de mort peut être mise en vigueur par l'Union, en vertu des pleins pouvoirs en matière de défense. Malgré le droit à la vie, on peut tuer pour «réprimer conformément au droit» une «révolte» ou une «insurrection».

14. L'espace de liberté, de sécurité et de justice est un domaine de l'Etat existentiel. L'Union européenne assume toujours davantage cette sécurité, sans y parvenir réellement. Le parquet européen et le mandat d'arrêt européen pénètrent profondément dans la souveraineté pénale nationale. Selon le traité de Lisbonne, l'Union pourra prescrire des sanctions pénales dans les principaux domaines.

15. Par l'intégration des forces armées dans la défense commune, les Etats membres perdent une grande partie de leur souveraineté de défense. Des missions en dehors de l'Union visant à assurer la paix, à maîtriser des conflits et à renforcer la sécurité internationale peuvent aboutir et aboutiront à des guerres, d'autant qu'elles doivent pouvoir combattre le terrorisme dans des pays tiers également. Une intervention (humanitaire) de ce type est soumise à l'interdiction de la force imposée par le droit international. Toutefois, l'Union s'attribue le droit à la guerre. Limitée aux attaques armées contre le territoire d'un Etat membre, la neutralité autrichienne devient ainsi largement obsolète.

16. La clause générale de politique financière figurant à l'art. 311 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) permet à l'Union de percevoir des impôts européens ou d'autres catégories de ressources sans que les parlements nationaux doivent l'approuver. En vertu d'une procédure de révision simplifiée aux termes de l'art. 48, paragraphe 6, du traité sur l'Union européenne (TUE), le Conseil européen peut modifier, sans que les parlements nationaux ni même les peuples ne statuent, tout ou partie des dispositions essentielles de la constitution, à savoir toutes les réglementations figurant dans la troisième partie du TFUE, qui se rapportent au marché intérieur, à l'union économique et monétaire, à l'union en matière d'emploi et à l'union sociale, à l'espace de liberté, de sécurité et de justice et à la plupart des autres secteurs politiques. Il n'est tenu que de solliciter l'avis du Parlement européen et de la Commission. Si l'Union ne doit pas excéder ses compétences, les art. 3 à 6 TFUE définissent celles-ci de manière très large. En ce qui concerne l'approbation des Etats membres, celle du gouvernement fédéral suffit, la décision du Conseil européen ne constituant pas le traité entre Etats que mentionnent l'art. 50, al. 1, chiffre 2, et l'art. 4 (actuel) de la loi constitutionnelle fédérale.

17. Perspectives: De nouveaux traités entre Etats doivent créer une Europe européenne qui soit démocratique, conforme à l'Etat de droit et sociale, qui préserve la liberté, l'égalité et la fraternité entre les hommes et les peuples, qui fasse de l'Union européenne non pas un Etat unitaire centralisé, mais une entité étatique fédérale dans laquelle les peuples déterminent eux-mêmes leur destin. En particulier, la constitution économique doit devenir sociale, de manière que les hommes ne puissent plus continuer à être exploités. L'union actuelle est organisée de sorte qu'elle peut aboutir à une dictature. Les Européens ne peuvent vivre libres et européens que dans une république des républiques.

18. La Cour constitutionnelle est appelée à contribuer à ce que le droit des Autrichiens l'emporte. Il faut préserver la liberté, l'égalité et la fraternité, la démocratie, l'Etat de droit et l'Etat social, mais aussi l'Etat fédéral. Après avoir constaté que les traités d'intégration sont contraires à la constitution autrichienne, plaise à la Cour de donner deux ans à la politique pour conclure de nouveaux traités avec l'Union européenne. A défaut, l'Autriche devra sortir de l'Union.

(Traduction Horizons et débats)

Courrier des lecteurs

L'administration Bush au tribunal

L'attentat du 11 septembre 2001 à New York a vu deux avions de ligne percuter les tours du World Trade Center qui se sont effondrées faisant 3000 morts. Deux autres avions se sont écrasés au sol dont l'un aurait percuté le Pentagone. L'administration Bush a presque immédiatement attribué cet attentat à des «Islamistes» dirigés par *Oussama Ben Laden*. Elle a prétendu de plus que ce dernier était lié au dictateur irakien *Saddam Hussein* lequel disposerait d'armes de destruction massive (ADM) et serait donc une menace pour le monde.

On sait depuis que l'administration américaine a menti concernant les ADM et se cherchait avant tout un prétexte pour attaquer l'Irak et mettre la main sur son pétrole. Quitte à détruire le pays.

Mais qu'en est-il de l'attentat du 11 septembre? Les explications de Bush et consorts ont été acceptées sans beaucoup d'esprit critique par l'ensemble des gouvernements et médias, malgré leurs incohérences. Cela n'a cependant pas empêché des enquêtes indépendantes. Le Français *Thierry Meyssan* a évoqué la possibilité, voire affirmé que l'administration Bush était impliquée dans l'attentat. Cette hypothèse a été écartée avec dérision par la quasi unanimité des commentateurs et on est resté là.

Pourtant on trouve sur Internet la présentation d'un livre de *Michel Chossudovsky* intitulé «America's war on terrorism» dans laquelle il est dit: «grâce à des recherches mé-

ticuleuses, l'auteur met en évidence que l'attentat du 11 septembre était le fait d'un complot militaire avec la complicité de membres importants de nombreuses distinctions académiques. Son livre est paru en 2002 et a été réédité en 2005. Il y affirme que la «guerre contre le terrorisme» n'est qu'un prétexte et qu'il s'agit en fait d'une guerre de conquête. Tout ceci est accessible à qui veut bien s'informer et donc en particulier à tous les gouvernements et médias du monde.

Mais si Chossudovsky dit vrai, Bush et son équipe devrait être inculpés de crime contre l'humanité devant le *Tribunal pénal international* (TPI). Outre les 3000 morts de New York, l'attentat du 11 septembre a eu comme conséquences que des milliers de gens sont morts en Irak, en Afghanistan et ailleurs. Sans parler de l'horreur que constitue la prison de Guantanamo et autres lieux de torture.

Alors on aimerait bien comprendre pourquoi rien ne se passe alors que, à ma connaissance, les affirmations de Chossudovsky n'ont pas été démenties. Pour l'instant les gouvernements continuent à se soumettre aux injonctions de l'administration américaine et ne semblent pas gênés de serrer la main du président Bush.

S'ils peuvent prouver que Chossudovsky se trompe, pourquoi ne le font-ils pas?

Pierre Lehmann, Chernex VD

La pertenencia de Austria a la Unión Europea es anti-constitucional

por Prof. Dr. K.A. Schachtschneider



Dr. Watschinger (izquierda) y Prof. Dr. Schachtschneider al presentar el escrito de demanda en el Tribunal Constitucional. (foto avd)

Cuando el pueblo austríaco aprobó la entrada en la UE en 1994, nadie podía hacerse una idea de las consecuencias que esto tendría para el país y para la libertad de los ciudadanos. Y los políticos – en la medida que eran conscientes de ello – guardaron silencio. Hoy es sabido que el pueblo, desde hace tiempo, tendría que haber votado nuevamente, ya que las leyes de la UE injieren en la constitución de Austria quitándole validez. Pero para ello falta la voluntad política de la clase gobernante. Por este motivo, el tratadista de derecho público Prof. Dr. Karl Schachtschneider, comisionado por un comité de ciudadanos austríacos, ha preparado una demanda que fue presentada el 23 de octubre de 2008 por el Dr. Watschinger al Tribunal Constitucional. A continuación el Prof. Dr. Karl Schachtschneider expone los puntos fundamentales de la demanda.

1. La pertenencia de Austria a la Unión Europea es contraria a la constitución austríaca porque viola sus principios estructurales y no enmendables: el principio democrático, el principio de derecho, el social y el principio de nación. Éstos no están a disposición de la política ni de los ciudadanos porque, de lo contrario, anularían la libertad e igualdad, la hermandad y solidaridad de los austríacos – es decir su propia constitución.

2. La ley constitucional sobre el ingreso de Austria en la Unión Europea que los austríacos aprobaron el 12 de junio de 1994, no podía cambiar los principios constitucionales. Una enmienda de las estructuras y leyes de la constitución no se sometió a votación. Se decidió sólo sobre el ingreso a la UE, pero no sobre un ingreso que ignora las estructuras no enmendables de la República de Austria.

O sea que el ingreso de Austria del 26 de abril de 1994 – válido a partir del primero de enero de 1995 – es contrario al derecho y nulo. La política de integración de Austria no puede compensar la falta de derecho. El contrato de Lisboa llevó a otras violaciones de principios y leyes no enmendables, sobre todo el principio democrático.

3. Según el principio democrático, Austria no puede transferir su existencia estatal – los deberes y competencias estatales – a una Unión Europea que no cuenta ni con una legitimación democrática propia ni con un poder soberano legítimo. La fundación del estado de la Unión presupone una nueva constitución de Austria que lo permita, y ésta puede darse sólo por un referéndum de la población austríaca.

4. La clase política proclama, sin una verdadera discusión, que Europa se constituya en estado, y trata de apaciguar a la opinión pública por medio de propaganda y ceremonias con efectos mediáticos. Sin una abierta discusión en la opinión pública, y sobre todo en los parlamentos nacionales y regionales, la fundación de un estado europeo es contrario a la democracia, al igual que un estado de la Unión cuya fundación se persigue.

5. Como estado federal por contrato, la Unión Europea cuenta con deberes y derechos de un estado existente, sin haber sido legitimado por una población europea que se haya constituido como estado.

El pueblo de los estados miembros sólo puede legitimar el ejercicio conjunto de los derechos transferidos, cuando sea respetado el principio del poder limitado. Sólo este principio posibilita la política democrática de la Unión a través de los parlamentos nacionales.

Todos los poderes que se atribuya la Unión que vayan más allá de ese principio, son contrarios al principio democrático de Austria: éste no es enmendable porque reúne los conceptos de libertad, igualdad y hermandad.

6. La unión económica y monetaria ha establecido en la Unión Europea una constitución económica neoliberal de los mercados y de la competición. La desestatificación que de ello resulta, no es compatible con el principio social – el cual incluye la estabilidad económica y el deber de una política eficaz de trabajo. Ese principio social es en Austria un principio estructural no enmendable – aún cuando no figure explícitamente en la constitución. A raíz de las libertades básicas – intercambio de productos, servicios, cambio de lugar de producción, circulación del capital y libertad de residencia para los asalariados – el Tribunal de la Unión Europea ha provocado un desajuste en el orden económico de los estados miembros. Sus decisiones han conducido a la economía de mercados europeos integrados globalmente y a la competencia ilimitada – tanto de lugar como material y sobre todo ética. No dejan margen a la política estatal de trabajo, orientada al principio de estabilidad de la constitución, es decir al equilibrio económico general. Especialmente la libre circulación del capital lleva a la decadencia de la economía austríaca, y también de otros estados, sobre todo Alemania.

La crisis financiera ha puesto en descubierta las consecuencias nefastas del antide-mocrático capitalismo global.

7. El control de la hacienda pública por parte de la Unión, no es compatible con la responsabilidad democrática de los parlamentos nacionales con respecto a los presupuestos. Esa responsabilidad es inseparable de la soberanía económica de los estados.

8. El Consejo europeo decide sobre los rasgos fundamentales de la economía – también la austríaca – de acuerdo a la constitución económica de la Unión, pero a costa de la austríaca, y si es necesario, a costa de los intereses económicos de Austria. Esos rasgos fundamentales son la base del control multinacional de la política económica.

9. Las Normas de Orígen – el principio de reconocimiento mutuo del derecho nacional – debilitan la existencia democrática de los estados miembros, por ejemplo, en lo referente al derecho a los productos alimentarios, a los servicios y al derecho de trabajo, ya que entre tanto, no rigen las propias leyes del país de destino sino las del país de origen.

10. El Tribunal de la Unión Europea, carente de legitimación democrática, se considera el motor de la integración. Ha usurpado la jurisprudencia en cuestiones de principio – sobre todo las referentes a los derechos fundamentales: por medio de la directa aplicabilidad del derecho de la Unión que él mismo se atribuyó y también por la transformación de libertades fundamentales en derechos subjetivos de igual vigencia. Así se desvaloró la responsabilidad nacional por el derecho y se le quitó poder a la política nacional. La Aclaración 17 sobre el contrato de Lisboa, demuestra claramente que el derecho de la Unión – inclusive el secundario y terciario – tiene preponderancia sobre el derecho y las leyes constitucionales de los países miembros. Esa aclaración es práctica constante en el tribunal desde 1963. Eso es contrario a la sentencia del Tribunal constitucional alemán en Maastricht y no es compatible con la existencia estatal de los países miembros.

11. Desde que el Tribunal de la Unión Europea tiene la responsabilidad del derecho, la protección de los derechos fundamentales marcha en vacío. El Tribunal no ha declarado



En abril de 2008 miles de austríacos manifestaron frente al parlamento en Viena por un referéndum sobre el Tratado de la Unión Europea. (foto reuters)

ninguna decisión de la Unión como ilegal. La cláusula de reserva del Tribunal constitucional alemán, que dice que los derechos fundamentales deben permanecer intocables, ha perdido prácticamente su sentido.

12. La protección de los derechos fundamentales no está en buenas manos: el Tribunal de la Unión Europea no tiene para ello ni la legitimación democrática ni los conocimientos necesarios sobre los diversos derechos nacionales. La obligación social de la propiedad no figura en la Charta, tampoco el derecho al trabajo. La libertad de los medios debe ser sólo respetada, la libertad de enseñanza no se menciona.

13. La Charta de derechos fundamentales permite la pena de muerte en caso de guerra o de peligro inminente de guerra. La Unión puede tomar la iniciativa acorde a sus poderes políticos y de defensa: para «sofocar legalmente» una «insurrección» o un «levantamiento» se puede matar a pesar del derecho a la vida.

14. Lo concerniente a la libertad, la seguridad y el derecho es jurisdicción del estado. La Unión Europea se hace cargo cada vez más de velar por la seguridad, sin poder lograrlo realmente. La cancillería europea y la orden europea de captura, transgreden en gran medida la soberanía penal nacional. Según el contrato de Lisboa, la Unión podría también ordenar medidas penales en caso de asuntos importantes.

15. A través de la integración del propio ejército en la defensa común, los países miembros pierden cada vez más su soberanía de defensa. Misiones de la Unión para asegurar la paz, superar conflictos y fortalecer la seguridad internacional, desembocarán en guerras, sobre todo porque las misiones en el marco de la lucha contra el terrorismo pueden llevarse a cabo en países terceros. Una intervención (humanitaria) de ese tipo es contraria al derecho internacional que prohíbe la violencia pero la Unión se atribuye el derecho a la guerra. La neutralidad de Austria se reduce sólo a ataques armados a los países miembros soberanos, y por lo tanto es obsoleta.

16. La cláusula general del artículo 311 Tratado de Funcionamiento de la UE (TFUE) posibilita a la Unión a subir los impuestos europeos, o a implantar otras fuentes de ingresos sin que los parlamentos nacionales tengan que dar su aprobación. Por medio de cambios en el artículo 48 párrafo 6 del Tratado de la UE (TUE), el Consejo europeo tiene el poder de reformar, totalmente o en parte, el núcleo de la Constitución sin que los parlamentos o la población tengan que dar su aprobación: todo lo que regula la tercera parte del TFUE, los del mercado interior, de la unión económica y monetaria, de la unión social y laboral, así como lo concerniente a la libertad, la seguridad, el derecho, y a la mayoría de los ámbitos políticos. El Parlamento europeo y la

Comisión también se deben consultar. Si bien no deben sobrepasarse las competencias de la Unión, éstas tienen gran amplitud según el Art. 3 hasta el 6 TFUE. Para la aprobación de los países miembros, es suficiente el consentimiento del gobierno, ya que la resolución del Consejo europeo no es un contrato estatal – como lo fija ahora el Art. 50 párrafo 1 cifra 2 y párrafo 4 B-VG [Ley Constitucional de la República Austríaca].

17. Perspectiva: nuevos contratos estatales deben lograr una Europa que sea democrática, acorde al derecho, social, que vele por la libertad, la igualdad y la hermandad de las personas y los pueblos, para que la Unión Europea no devenga un estado único centralista, sino que se mantenga la federación en la que los pueblos decidan soberanamente sobre su destino. Sobre todo la constitución económica debe ser social, para que la población no pueda ser más explotada. Sólo en una república de repúblicas los europeos pueden vivir como tales y en libertad.

18. El Tribunal constitucional está llamado a ayudar para que triunfe el derecho de los austríacos. Debe proteger la libertad, la igualdad y hermandad, la democracia, el estado de derecho y el estado social, así como el estado confederado. Una vez que haya determinado la ilegalidad de los contratos de integración, puede darle a la política dos años de tiempo para que se hagan nuevos contratos con la Unión Europea. De lo contrario Austria debe separarse de la Unión. •

(Traducción Horizons et débats)

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante,
l'éthique et la responsabilité
pour le respect et la promotion du droit international,
du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen

Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier

Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

E-Mail: hd@zeit-fragen.ch
Internet: www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6

Imprimerie
Nüssli, Mellingen
Abonnement annuel 198.– frs / 108.– €

ISSN 1662 – 4599

© 2008 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations.
Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

Qui a donné mandat à Madame Doris Leuthard de se rendre à Bruxelles?

par Reinhard Koradi, Dietlikon

L'Administration de la Confédération suisse informe: «La conseillère fédérale *Doris Leuthard*, cheffe du Département fédéral de l'économie (DFE) et *Mariann Fischer Boel*, commissaire européenne chargée de l'agriculture et du développement rural, ont ouvert officiellement aujourd'hui à Bruxelles les négociations en vue de la conclusion d'un accord entre la Suisse et l'UE dans les domaines agroalimentaire et de la santé publique. L'ouverture du marché visée est intéressante pour les deux parties. Elle ouvre des perspectives à long terme pour l'agriculture et l'industrie agroalimentaire suisses, conjuguées à la mise en place de conditions-cadre sûres. Elle stimule aussi la compétitivité du secteur et renforce la sécurité des denrées alimentaires et la protection de la santé.» On peut lire plus loin:

«L'accord a pour objectif d'éliminer aussi bien les obstacles tarifaires (tels les droits de douane et les contingents) que non tarifaires au commerce (telles les différentes prescriptions techniques et les dispositions concernant l'admission). Cette stratégie proactive stimule la concurrence non seulement dans le secteur de l'agriculture mais aussi dans les maillons situés en amont et en aval de la chaîne de création de valeur. Elle permet de réduire les coûts et crée de nouvelles opportunités d'exportations. L'industrie agroalimentaire est ainsi préparée suffisamment tôt à relever les défis futurs liés à l'ouverture internationale des marchés agricoles. Les consommateurs, eux, bénéficieront d'une offre plus diversifiée et de prix plus bas. La collaboration avec l'UE doit être approfondie et complétée dans les domaines de la sécurité des denrées alimentaires, de la sécurité des produits et de la santé publique. Cette approche permettrait à la Suisse de réagir de manière rapide et coordonnée face aux risques transfrontaliers.» Ceci étant le communiqué officiel de Berne.

Faire prendre des vessies pour des lanternes

Une fois de plus, Berne présente un miroir aux alouettes. On veut nous suggérer l'idée que la Suisse doit se préparer à l'ouverture mondiale des marchés agricoles, alors même que la crise financière et économique montre, on ne peut mieux, l'échec patent de la doctrine néolibérale de liberté du marché. Mais il y a encore le rapport sur l'agriculture mondiale. Au vu de l'état affligeant de l'approvisionnement alimentaire dans les pays en développement, mais aussi de plus en plus dans les pays industrialisés, aux graves conséquences pour les populations, il exige un revirement dans la politique agricole. L'agriculture industrielle, orientée vers le profit, s'appuyant sur les pesticides, les engrais chimiques et la technique génétique doit être remplacée par une agriculture de proximité, répondant aux besoins locaux et régionaux. Plus la production (y compris les entreprises en amont et en aval) et la consommation seront rappro-

chées, plus grande sera la protection contre les agents pathogènes, les épidémies, les pénuries alimentaires, les produits alimentaires contaminés et altérés, voire des disettes. Un appel est ainsi lancé à tous les peuples, et donc aussi à la Suisse, d'en revenir à une politique agricole qui se fonde sur l'extension de la production sur de petits espaces, en se concentrant sur des méthodes de culture écologiques. Le droit à l'alimentation doit avoir la priorité sur le commerce libre. Il en découle que les négociations pour un accord de libre échange agricole entre la Suisse et l'Union européenne manquent de légitimation.

Selon les déclarations officielles, l'accord devrait stimuler la concurrence et offrir de nouvelles possibilités d'exportations aux produits agricoles indigènes (y compris les produits transformés) et réduire les prix pour les consommateurs suisses. En vérité on assisterait aux conséquences suivantes: par les importations à bas prix venant de l'UE, la moitié des entreprises agricoles du pays serait éliminée. Il est vrai que l'industrie de transformation des produits agricoles pourrait se concentrer sur les produits haut de gamme et les vendre aux riches dans les pays européens. Les couches de population au pouvoir d'achat réduit se verraient attribuer des produits de second rang à des prix avantageux, mais qui ne répondraient plus aux standards helvétiques élevés, et cela du fait des règlements de déclaration, de sécurité et de production mis au niveau de ceux de l'UE. Et au cas où le commerce libre devrait encore bégayer malgré toutes les dérégulations, il y aurait encore le fameux *principe du Cassis-de-Dijon*, qui n'est rien d'autre que la possibilité de faire passer des produits qui ne correspondent pas aux normes de l'UE, mais sont déjà vendus dans un de ses pays. Du point de vue helvétique, il manque donc aussi la légitimation sanitaire et sécuritaire pour un accord de libre échange agricole avec l'Union européenne.

La souveraineté alimentaire n'est pas négociable

La souveraineté alimentaire présente de nombreux aspects; p.ex. le droit des populations de déterminer librement la politique agricole et de consommation. A la qualité des produits alimentaires et à leur préservation s'ajoute une fourniture assurée – donc la capacité de l'agriculture nationale de fournir en tous temps les produits alimentaires nécessaires. Il en résulte que les points essentiels de cette souveraineté sont: le libre accès aux moyens de production sur le plan national (terres, semences, eau, fourrage, etc.) et la liberté de choix des consommateurs quant aux produits alimentaires qu'ils veulent acquérir. De plus, la préservation de la diversité biologique et culturelle – la promotion de méthodes de production proches de la nature d'après des directives nationales – le droit de décider librement des questions et des habitudes alimentaires font partie de cette souveraineté

alimentaire. Les Etats doivent avoir le droit de protéger leur production nationale afin de favoriser l'autosuffisance alimentaire et une production respectueuse de la nature (multifonctionnalité: ménager les ressources naturelles, le bien-être des animaux et le paysage) face à l'importation de produits à bas prix. Cette politique affranchie en matière alimentaire impose aux Etats d'utiliser en entier les possibilités de production afin d'empêcher le pillage des ressources naturelles d'autres régions et de ne pas dégrader la sécurité alimentaire d'autres pays. Il manque donc aussi au dossier de libre-échange agricole la légitimation démocratique, sociale et de développement.

Il est indéniable que Madame Leuthard s'en prend, au travers de son offensive à Bruxelles, aux intérêts légitimes du peuple suisse. On peut donc estimer que ce sont d'autres forces qui ont poussé notre Conseillère fédérale à se rendre, plus ou moins volontairement, à la table de négociations à Bruxelles. S'agit-il de groupes de pression de l'économie d'exportation, laquelle ne manque pas de capitaux et est avide de s'implanter dans de nouveaux marchés pour continuer à augmenter ses profits?

Un grand merci de la part de la Suisse

hd. Etant donné que 80% des Allemands n'approuvent plus la politique extérieure allemande de Madame *Merkel*, on espère, à la rédaction d'«Horizons et débats», que ces 80% souhaitent une relation correcte avec notre pays, leur voisin. La prise de position ci-dessous envoyée à Madame la Conseillère fédérale *Calmy-Rey*, dont nous avons reçu copie par Monsieur *René Schneider*, qui s'adresse à elle en tant que citoyen allemand, nous a donc réellement réjouis. Nous lui adressons nos vifs remerciements et exprimons notre vœu de recevoir d'autres messages de ce type pour les publier.

Excellence!

C'est un honneur pour moi de vous faire tenir ce qui suit:

Le Gouvernement allemand, notamment Monsieur le ministre *Peer Steinbrück*, ne parle pas le langage du peuple allemand. (cf. *Spiegel online* du 29/10/08, 18h57, www.spiegel.de/politik/ausland/0,1518,druck-587352,00.html et *Horizons et débats* no 44 du 3/11/08, p. 3.)

Les dérapages verbaux de Monsieur Steinbrück, lequel se place, lui-même et sa clique ministérielle en déconfiture, au-dessus de la souveraineté suisse, reconnue sur le plan du droit international, sont si embarrassants pour tout Allemand honnête et sincère que je me vois dans l'obligation de présenter mes excuses au peuple suisse, au nom de tous les Allemands qui ont honte de leur gouvernement! Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de ma considération distinguée.

René Schneider



Courrier des lecteurs

HarmoS les marchés globaux face à la démocratie locale

Notre système scolaire primaire organisé par les communes et les cantons et financé par les deniers des contribuables se trouve depuis plus de 20 ans dans une phase de transformation néolibérale. L'ancien conseiller d'Etat zurichois *Ernst Buschor*, expert en *nouvelle gestion publique (NGP)*, aurait promis, quelques mois après sa prise en charge du Département de l'instruction publique, de «faire descendre le système scolaire zurichois des hauteurs pédagogiques et de le transformer en une entreprise du tertiaire.» Il est extrêmement difficile de se rendre compte de la portée et des conséquences de cette réforme administrative dans l'esprit de la NGP au niveau mondial conformément aux conditions de l'AGCS (Accord général sur le commerce et les services) car la

transformation se fait progressivement et différents acteurs «collaborent» dans différents secteurs. Au sein d'un marché de l'éducation, l'égalité des chances et le contrôle démocratique seraient considérés comme des entraves au commerce et donc interdit.

Ainsi, des conflits sont programmés entre les dispositions internationales de l'AGCS et les mesures décidées localement de manière démocratique. Nos réformes conduisent à éliminer progressivement le contrôle démocratique au profit du marché global de l'éducation par la suppression de l'élection des enseignants et des autorités scolaires locales, la réduction de moitié des membres des commissions scolaires et la mise en place de chefs d'établissement. HarmoS va «harmoniser»

notre système éducatif – qui a fait ses preuves – au plus bas niveau international (adaptation aux «portfolios» internationaux).

Depuis 1995, l'éducation est définie, au plan du droit international, dans le cadre de l'accord AGCS de l'OMC – auquel la Suisse a adhéré sans votation populaire – comme une marchandise, plus précisément comme un service. L'ERT (*European Round of Industrialists*) qui comprend des entreprises comme *Bertelsmann*, *Siemens*, *Hoffmann-La Roche*, *Telekom*, *Lufthansa* est impliqué dans la transformation de l'école en un marché global de l'éducation qui devrait atteindre quelque 2200 milliards (!) de dollars par année. Dans le monde entier, les Etats nations sont poussés vers les privatisations par la Banque mondiale, le FMI, l'OMC

et l'OCDE. Ainsi, l'octroi d'un crédit doit déjà être lié à la condition de privatiser le système scolaire ou de le régionaliser. C'est dans cette optique que doivent être considérés les efforts d'HarmoS pour unifier les systèmes scolaires cantonaux et en faire une entreprise du tertiaire dans toute la Suisse.

La crise financière mondiale actuelle nous donne une idée des effets imprévisibles et destructeurs d'une mondialisation effrénée. Si aujourd'hui nous disons OUI à HarmoS, nous nous retrouverons demain devant une débâcle du système éducatif encore plus grave que la débâcle actuelle d'UBS.

P. Aebersold, ancien membre d'une commission scolaire, Zurich

A qui profite la légalisation des drogues?

hd. Le 30 novembre, le peuple suisse se prononcera sur l'«initiative du chanvre» et sur la «révision de la Loi sur les stupéfiants». Ces deux projets encouragent la banalisation et la légalisation de la consommation des drogues et en cas d'acceptation, ils inscriraient dans la Loi et dans la Constitution une politique qui se heurte à une opposition internationale.

L'«initiative du chanvre» veut inscrire dans la Constitution l'impunité de «la culture, la production, l'importation, l'exportation et le commerce des substances psychoactives du chanvre» de même que de leur possession et de leur acquisition «pour son propre usage» et cela sans limite d'âge. C'est à juste titre que, jusqu'ici, aucun pays au monde n'a franchi ce pas, même pas la Hollande! Depuis des années l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) de Vienne – chargé de faire respecter dans le monde entier les accords internationaux sur la lutte contre l'abus de drogues – met la

Suisse en garde contre une plus grande libéralisation du cannabis. Accepter l'initiative reviendrait à donner carte blanche à l'industrie pharmaceutique, à celle du tabac et aux fabricants de boissons pour créer des produits contenant des composants du chanvre.

La révision de la Loi sur les stupéfiants permettrait de prolonger indéfiniment l'administration d'héroïne – très controversée – et de prescrire d'autres stupéfiants comme la cocaïne. L'administration d'héroïne serait inscrite dans la loi et les cantons qui ont délibérément renoncé à mettre en place des locaux d'injection et à prescrire de l'héroïne pourraient y être contraints.

La médicalisation du problème de la toxicomanie ouvrirait à l'industrie pharmaceutique un marché juteux qu'elle convoite depuis longtemps. Différentes substances psychoactives – dont certaines seraient nouvelles – pourraient être fabriquées à l'avenir par des laboratoires pharmaceutiques et mises sur le marché en tant que médicaments.

De nombreuses études ont prouvé les effets nocifs du cannabis sur le cerveau humain et mis au jour les effets dévastateurs de la consommation de cannabis chez les jeunes. L'article suivant, dû à la plume de deux spécialistes éminents évoque quelques-unes de ces études. Il s'agit d'un commentaire concernant un autre article paru dans le «Bulletin des médecins suisses/Schweizerische Ärztezeitung» et intitulé «Cannabispolitik: weder dämonisieren noch banalisieren» (cf. note 5 de l'article ci-dessous). Le Dr Jules Angst a été,

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) met en garde les autorités suisses

Dans son rapport annuel 2000 déjà, l'Organe international de contrôle des stupéfiants adressait aux autorités suisses la mise en garde suivante:

«La libéralisation encore plus poussée qui est envisagée – par exemple, la dépénalisation générale de la culture et du commerce de cannabis actuellement à l'étude – serait non seulement contraire aux dispositions de la Convention de 1961, mais également de nature à aggraver le problème au lieu de le résoudre. L'Organe redoute les conséquences que la politique suisse relative au cannabis pourrait avoir à long terme et le danger que pourraient présenter un important trafic de produits à base de cannabis en provenance de Suisse ainsi que le tourisme lié à la drogue.» (Paragraphe 503)

de 1964 à 1994, professeur de psychiatrie clinique et directeur de l'Unité de recherche de l'Hôpital psychiatrique universitaire de Zurich. Quant à Wulf Rössler, il est, depuis 1996, professeur de psychiatrie clinique et sociale et directeur du Service de psychiatrie sociale et générale de l'Hôpital psychiatrique universitaire de Zurich et directeur de recherches en psychiatrie clinique et sociale.

Echec de la prescription d'héroïne en Suisse

Selon les publications officielles, seuls 5 à 7% des participants aux programmes de prescription d'héroïne ont pu décrocher. En revanche, les institutions résidentielles de thérapie visant l'abstinence sont en mesure de guérir de leur dépendance plus de 50% des toxicomanes qu'elles prennent en charge.

La légalisation du cannabis est une décision axiologique

par les professeurs Jules Angst et Wulf Rössler

Notre devoir de médecin consiste à traiter les maladies et, le cas échéant, à les prévenir. La question de la légalisation du cannabis n'est pas au départ une question médicale. Max Weber a précisé dans son postulat de «Wertfreiheit» («neutralité axiologique», «non-imposition des valeurs») que les scientifiques ne peuvent pas prendre de meilleures décisions axiologiques que n'importe quel citoyen.¹ La légalisation du cannabis appartient à ce genre de décisions. Mais il appartient aux chercheurs en médecine de fournir à la politique de santé des fondements permettant de savoir comment on peut atteindre certains objectifs.

Importance des études épidémiologiques

Outre la perspective des spécialistes en matière de drogue qui ont une grande expérience du traitement des troubles dus aux stupéfiants, il existe une perspective épidémiologique de même qu'une perspective de politique de santé publique. Contrairement aux études expérimentales, les études épidémiologiques ne recherchent pas des relations de cause à effet. Elles servent à formuler des hypothèses. Dans le meilleur des cas, elles peuvent avancer des hypothèses concernant ces relations, lorsqu'un événement A, par exemple la consommation de cannabis, est antérieur à un événement B, par exemple une maladie comme la schizophrénie. C'est pour ces raisons que les études épidémiologiques sont en principe vulnérables à la critique. Leurs résultats deviennent plus solides lorsque des études semblables donnent des résultats analogues. La plus importante dans ce domaine est la métaanalyse de Moore et al. parue récemment dans *The Lancet*.²

Les auteurs n'ont tenu compte que des études prospectives de cohortes dans lesquelles la consommation de cannabis était antérieure à l'apparition d'une psychose. Ces études constatent que le risque de psychose est plus élevé de 40% chez les consommateurs de cannabis. En outre, il existe une nette relation dose/risque. Mais comme il y a beaucoup plus d'amateurs de cannabis que de psychoses déclenchées par cette drogue, nous devons supposer que ce risque plus élevé de psychose concerne de préférence des individus prédisposés. A vrai dire, nous ne sommes pas en mesure de les identifier parce que toutes les mesures de prévention doivent s'adresser au groupe entier des consommateurs de cannabis. Le phénomène apparaît encore plus nettement quand on prend en compte les connaissances les plus récentes en matière de symptômes psychotiques subcliniques dans la population générale et leurs causes supposées.³

Selon les résultats de l'étude longitudinale du canton de Zurich, 5,8% de la popu-

lation manifestent, sur une durée d'observation de 20 ans, c'est-à-dire entre leur 20^e et leur 40^e année, les symptômes caractéristiques de la schizophrénie et 1,7% présentent ces symptômes en association avec des symptômes schizotypiques. Une consommation importante de cannabis à 19/20 ans multiplie par plus de 4 le risque de développer au cours des 20 années suivantes ces symptômes psychotiques et cela sans que personne n'ait jamais établi le diagnostic de schizophrénie.

Réduire au maximum l'usage du cannabis dans la population générale

Ces symptômes subcliniques favorisés par le cannabis vont de pair avec des troubles du comportement psychosocial qui portent un sérieux préjudice au développement professionnel et personnel des personnes concernées. Les faits sont si bien établis que la politique de santé serait bien inspirée de faire tout ce qui est possible pour réduire au maximum la consommation de cannabis dans la population générale. A ce propos, les recherches en matière de santé publiques montrent de manière quasi unanime que le fait de limiter l'accès aux drogues en réduit l'usage global. Cela peut s'effectuer par la voie législative ou en réduisant cet accès dans l'espace et le temps. L'accessibilité peut également être réduite par des mesures financières. Par exemple, l'augmentation du prix des cigarettes et de l'alcool en réduit la consommation alors que la baisse des prix l'augmente.⁴ On ne comprend pas comment la légalisation de la consommation du cannabis prônée par l'Office fédéral de la santé publique pourrait diminuer l'accessibilité de cette drogue et en réduire la consommation.

Résultats de la recherche en matière de prévention

La détermination du seuil d'accessibilité dépend notamment de la «dangerosité» de la substance. Bien que R. Hämmig et al.⁵ aient indiqué à plusieurs reprises que le cannabis n'était pas une substance inoffensive, la teneur de leur article est différente. Ils insistent sur le fait que leurs résultats, qui leur paraissent négatifs, ne sont «pas prouvés», qu'il n'y «pas unanimité», qu'on ne dispose pas d'études «prouvant que l'interdiction du cannabis peut réduire la prévalence de sa consommation». Ces affirmations sont en contradiction avec les résultats des recherches, mentionnées plus haut, sur la prévention de l'usage de substances nocives.

Nous n'allons pas reprocher aux auteurs d'ignorer qu'à l'hôpital psychiatrique universitaire de Zurich, on a, il y a 30 ans déjà, prouvé à plusieurs reprises les effets hallucinogènes du cannabis (THC) contre placebo⁶

et qu'il existait déjà des observations indiquant «que les hallucinogènes comme le LSD et le cannabis peuvent provoquer chez des individus particulièrement prédisposés une symptomatologie schizophrénique qui peut être interprétée comme une réaction schizophréniforme aux hallucinogènes sur fond de disposition particulière».⁷

«Davantage de joints, moins de cervelle»

Tel était le titre d'un article de *Tages-Anzeiger* du 3 juin 2008 qui se référait à une étude de Yücel et al.⁸ Des personnes qui consommaient du cannabis depuis de longues années manifestaient des anomalies structurelles de l'hippocampe et de l'amygdale dose-dépendantes ainsi que des symptômes psychotiques. Récemment, on a observé chez des rats des déficits cognitifs trois semaines encore après l'injection d'une faible dose de THC.⁹ Et on oublie souvent la longue demi-vie du cannabis qui varie de manière imprévisible et se distingue ainsi considérablement de celle de l'alcool. On ne saurait consommer du cannabis pendant le week-end sans que cela ait des répercussions sur la semaine de travail qui suit. Cela vaut également pour l'aptitude à conduire un véhicule. Les déficits bien connus qui compromettent la conduite d'un véhicule ont certainement des effets sur l'aptitude à apprendre des élèves consommateurs de cannabis même si ceux-ci n'en ont pas conscience. Il est dans l'intérêt de la jeunesse de lutter contre l'usage du cannabis.

Le corps médical serait bien inspiré de fournir aux décideurs politiques des éléments rationnels leur permettant de prendre leurs décisions. Et cela vaut particulièrement pour des sujets très émotionnels comme la légalisation du cannabis.

Pour terminer, nous voudrions citer notre confrère Robin Murray, un des plus éminents chercheurs au monde, en particulier dans le domaine de la schizophrénie: «Le débat entre les partisans et les adversaires de la légalisation a été rallumé récemment mais il se poursuit malheureusement dans l'ignorance des nouvelles connaissances concernant les effets du cannabis sur le cerveau et des études qui ont quantifié l'ampleur des risques d'une consommation de longue durée.»¹⁰ Cela dit, nous n'attendons pas de réponses définitives d'études isolées. C'est l'accumulation de preuves qui augmente la fiabilité des affirmations scientifiques.¹¹ Inversement, il faut savoir que quiconque critique toujours la valeur d'études gênantes dans l'optique prétendument objective de la plus haute scientificité adopte – pour prendre une comparaison – la position de l'industrie du tabac qui a longtemps prétendu que la nocivité du tabac n'était pas scientifiquement prouvée alors que tout le monde savait combien la consom-

mation de tabac nuit à la santé. Nous souhaiterions être soutenus par une promotion plus rationnelle de la recherche par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Or celui-ci préfère faire appel à des spécialistes qu'il a choisis et promouvoir des recherches qui ont le plus de chances d'aller dans le sens de ses objectifs politiques. A ce sujet, il serait important, pour la crédibilité de R. Hämmig et al., qu'ils révèlent leur collaboration avec l'OFSP afin d'écartier les conflits d'intérêts – comme cela se fait aujourd'hui au plan international.

Correspondance: Prof. Dr. Wulf Rössler, Psychiatrische Universitätsklinik für soziale Psychiatrie, Militärstr. 8, CH- 8021 Zurich, roessler@dgsp.uzh.ch (Traduction Horizons et débats)

Source: *Schweizerische Ärztezeitung*, 2008; 89: 28/29

¹ Weber M. Die «Objektivität» sozialwissenschaftlicher und sozialpolitischer Erkenntnis. *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*. 1904; 19: 146–214.

² Moore THM, Zammit S., Lingford-Hughes A., Barnes TRE, Jones P.B., Burke M., et al. Cannabis use and risk of psychotic or affective mental health outcomes: a systematic review. *Lancet* 2007; 370: 319–28.

³ Rössler W., Riecher-Rössler A., Angst J., Murray R., Gamma A., Eich D., et al. Psychotic experiences in the general population: a twenty-year prospective community study. *Schizophr. Res.* 2007; 92(1–3): 1–14.

⁴ WHO. Promoting mental health: concepts, emerging evidence, practice: Report of the World Health Organisation, Department of Mental Health and Substance Abusing collaboration with Victorian Health Promotion Foundation and the University of Melbourne/Editors: Helen Herrman, Shekhar Saxena, Rob Moodie; 2005.

⁵ Hämmig R., Savary J.-F., Theunert M.. Cannabispolitik: weder dämonisieren noch banalisieren. *Schweiz. Ärztezeitung*. 2008; 89(17): 748–53.

⁶ Dittrich A., Bickel P., Schöpf J., Zimmer D. Vergleich veränderter Bewusstseinszustände unter den Halluzinogenen (-)delta-9-trans-Tetrahydrocannabinol (delta-9-THC) und N,N-Dimethyltryptamin (DMT). *Arch. Psychiat. Nervenkr.* 1976; 223(1): 77–87.

⁷ Angst J., Dittrich A., Woggon B. Wie wirkt Haschisch? Aspekte des Cannabiskonsums. *Universitas* 1971;12: 1325–32.

⁸ Yücel M., Solowij N., Respondek C., Whittle S., Fornito A., Pantelis C., et al. Regional brain abnormalities associated with long-term heavy cannabis use. *Arch. Gen. Psychiatry*. 2008; 65: 694–701.

⁹ Rogers R.D., Wakeley J., Robson P.J., Bhagwagar Z., Makela P. The effects of low doses of -9 tetrahydrocannabinol on reinforcement processing in the risky decisionmaking of young healthy adults. *Neuropsychopharmacol.* 2007; 32, 417–28.

¹⁰ Murray R.M., Morrison P.D., Henquet C., di Forti M. Cannabis, the mind and society: the hash realities. *Nature Reviews – Neuroscience*. 2007; 8:885–95.

¹¹ Henquet C., van Os J. The coherence of the evidence linking cannabis with psychosis (letter to the editor). *Psychol. Med.* 2008; 38 (3): 460–2.

Apprendre de la vie Des élèves aident en Roumanie

par Matthias Jenken, responsable de classe et directeur de projet

34 élèves de la 9^e classe de la *Freie Waldorfschule Dinslaken* en Allemagne ont terminé avec succès un camp de construction de quatre semaines en Roumanie.

Les débuts

Le point de départ de ce projet d'école insolite a été le soupir d'une collègue: «La meilleure école pour les élèves de la 9^e c'est quand ils n'ont pas d'école! Si nous pouvions les envoyer un an hors de l'école, ils reviendraient tout changés.» La dynamique des échanges lors de la formation continue interne du corps enseignant de la *Freie Waldorfschule Niederrhein* a permis de poursuivre l'idée issue de ce soupir, avant que le chœur des voix critiques entonnent leur «Mais ça n'ira pas!».

Lors des discussions sur la période de transition des classes avec un professeur principal vers le secondaire (c'est-à-dire la 9^e) pour déterminer comment la réussir avec le moins de frictions possibles, deux obstacles se sont tout de suite révélés difficiles à surmonter aussi bien pour l'école que pour les élèves individuels:

Les adolescents développent des personnalités fortes et vivent avec leurs pairs dans un monde de culture de jeunes qui n'a de commun avec leur entourage familial et scolaire souvent plus que des domaines périphériques: A l'école nous n'arrivons souvent qu'avec peine à toucher les adolescents intérieurement. Dans le cadre classique de l'école nous ne réussissons souvent pas, et pas même avec des préparations intensives des cours et avec un suivi pédagogique individuel, à atteindre les élèves de sorte qu'ils ressentent un lien affectif pour réveiller leur intérêt. Souvent, durant cette période, une séparation a lieu, une divergence entre le monde de l'école (et aussi de la famille) et le monde réel, vécu des adolescents; l'abîme qui se creuse ainsi ne peut être comblé plus tard que péniblement ou même pas du tout. A cet âge (14 à 16 ans), les élèves ont à leur disposition des capacités cognitives très développées. Ils n'arrivent cependant souvent pas à passer de la pensée à des décisions ou même à des actes. Ce phénomène correspond à leur âge, mais de nos jours le danger menace de plus en plus que les adolescents dans les classes supérieures et aussi plus tard ne retrouvent pas, obstrué, l'accès à leur propre dynamisme et aux motifs moraux de leurs actes. Reconnaître clairement ce qu'il faudrait faire – et décider de ne pas le faire – ce geste est aussi présent en politique et dans la société. Reste un sentiment d'impuissance, c'est-à-dire d'embarras ou, dans le pire des cas l'indifférence. Faire le pont de l'analyse intellectuelle d'une situation à l'acte adéquat pour soi-même et pour les autres, cela ne réussit pas. Ce n'est pas seulement le monde de l'école et le vécu réel qui se séparent, mais la pensée individuelle et les actes qui divergent toujours plus.

Pendant les entretiens de la conférence dans le cadre de la formation continue interne, les collègues ont estimé que ce n'était pas suffisant d'aborder la situation décrite par de seuls changements méthodiques et au niveau du contenu dans le cadre de l'enseignement classique. Déjà pendant la conférence, et plus tard dans un groupe de travail d'enseignants et de parents, l'idée est apparue et a mûri d'élaborer avec et pour la neuvième classe un projet hors école, par exemple sous forme de camps de travail, comme projet d'entraide et de rencontre.

Attentes

C'était ce qui paraissait sensé parce qu'avec la planification se manifestait l'espoir de réaliser des intentions pédagogiques qui manquaient autrement pendant les cours. Un projet réel d'entraide pose des problèmes qui n'ont pas été imaginés par l'enseignant mais qui sont vécus immédiatement comme nécessaires et donc sensés. (Nous avouons comme enseignants que cela ne réussit souvent pas dans des situations de cours, même bien planifiés.) Les devoirs complexes d'un tel projet demandaient une planification soignée et multiple à laquelle s'ajoutait plus tard une phase de tra-



«Les contacts intensifs avec des gens d'un autre espace linguistique et culturel, augmentent et renforcent non seulement l'aptitude à entrer en contact et l'autonomie, mais peuvent aussi conduire à un autre regard sur sa propre vie.» (photo Eric Hurner)

vail et de réalisation de manière tout à fait naturelle.

Nous avons réfléchi à quitter avec les adolescents leur entourage familial et partir pour un pays ayant une autre culture et une autre langue. Les contacts qui s'établiraient aussi avec les gens du pays par le travail en commun seraient plus proches par rapport à ce qui se produit lors de voyages touristiques. D'un séjour prolongé nous espérions justement que de telles rencontres intensives donneraient la possibilité de vivre la tolérance et l'ouverture, les différences dans les activités en commun, pas comme souvent à l'école où ces notions restent abstraites et limitées sur le plan cognitif.

Les contacts intenses avec des gens d'un autre espace linguistique et culturel, n'augmentent et ne renforcent pas seulement l'aptitude à entrer en contact et l'autonomie, mais peuvent aussi conduire à un autre regard sur sa propre vie: Dans le vécu de l'autre être humain et d'un autre monde, un regard différencié sur sa propre vie et son propre moi devient possible.

Planification

Les idées du projet se sont concrétisées au fur et à mesure dans le groupe de travail parents-enseignants avec les adolescents de l'association «Steinschleuder e.V.» (une organisation de jeunes qui conduit de façon autonome des projets de développement dans des pays du tiers monde: www.steinschleuder.de). Peu avant les vacances d'été 2003 lors d'une grande soirée avec les parents, le groupe a présenté les contours du projet à la communauté de l'école. Le projet a obtenu l'approbation de la majorité et le groupe a été très encouragé à commencer la planification concrète à partir de l'année scolaire suivante.

Le projet a vraiment pris son envol lorsque, après les vacances d'été, les parents d'un élève de la 9^e classe sont venus à l'école avec la proposition concrète d'un projet. Ils connaissaient quelqu'un qui était en contact avec un petit village dans l'est de la Roumanie.

Après des récits passionnants et beaucoup de coups de fil, un groupe de trois en-

seignants avec les parents parlant le roumain et deux élèves, ont visité pendant les vacances d'automne 2003 la commune de Dezna dans le district gouvernemental d'Arad en Roumanie pour examiner la faisabilité du projet.

Dezna est un petit village, environ 90 km au nord-est d'Arad. Les 1500 habitants vivent surtout de l'agriculture dans des conditions très simples. L'école élémentaire et le jardin d'enfants étaient menacés de fermeture par les autorités scolaires à cause des installations sanitaires tout à fait insuffisantes. Pour plus de 80 enfants (classes de première à la huitième) et leurs enseignants il y avait dans la cour de l'école une petite fosse d'aisance et trois latrines. La situation au jardin d'enfants à côté était encore plus misérable.

La requête la plus importante de la commune, et donc le projet principal, était la construction d'une petite aile sanitaire comme annexe à l'école, ainsi que la rénovation et la transformation de certaines pièces du jardin d'enfants en espaces sanitaires. A part cela, il y avait d'autres travaux de rénovation qui semblaient être aisément praticables avec des élèves. La commune roumaine était contrainte par l'Etat de construire ces installations, elle ne disposait cependant pas des moyens financiers nécessaires. (Dans l'école de la commune voisine de Moneasa, nous avons pu visiter le chantier d'une construction semblable qui avait été construite à l'aide de dons des Pays-Bas. Ainsi nous avons pu estimer que la nature et la grandeur des travaux pouvaient se réaliser par nous et avec l'aide des élèves.)

Pendant cette visite durant les vacances d'automne, dans beaucoup d'entretiens (avec divers interlocuteurs, dont le préfet du district gouvernemental) le besoin d'aide, mais aussi la volonté des habitants du village à la coopération se sont révélés évidents. Ainsi il a fallu un certain temps jusqu'à ce que nos interlocuteurs réalisent que nous ne voulions pas simplement aider financièrement, mais travailler avec les adolescents de façon active. Cela leur paraissait impensable au début. La commune a accepté de faire, dans le cadre de ses possibilités, les travaux pré-

lables, de mettre à disposition les outils et des travailleurs spécialisés, c'est-à-dire des maîtres artisans pour avoir des directives et une aide compétente. La direction de l'école roumaine a projeté que leurs élèves aînés (huitième classe) travailleraient avec nos élèves, malgré les examens en vue. Heureusement, pour l'hébergement de notre groupe de voyage, Tabna Dezna, une sorte de village de jeunes avec beaucoup de petites cabanes sur un terrain étendu, était à notre disposition. Le maire du village avait discuté avec la direction du village de jeunes pour que nous y soyons logés gratuitement et que nous n'ayons à participer qu'aux frais de nourriture.

Après le rapport du groupe de préparation, la direction et le corps enseignant ont décidé la réalisation du camp de travail comme projet de l'école.

Préparatifs

Pendant toute la période de planification, il était important pour nous d'envisager ce voyage comme projet de l'école entière. Tous les élèves ont été informés, toutes les classes ont aidé aux préparatifs. La 9^e classe a ensuite réalisé le projet concret. Comme base de financement, toutes les classes ont organisé en automne 2003 une journée d'action. Ils n'avaient pas classe officiellement mais ils ont récolté de manières diverses de l'argent pour le projet. Quelques élèves ont travaillé et donné leur gain, d'autres ont fait des bricolages et contribué avec les recettes de la vente, d'autres encore ont, avec l'autorisation des autorités, servi du café et des gâteaux dans la zone piétonne et collecté des dons avec un stand d'information. Le résultat a amené une première résonance positive pour notre projet dans la presse – et 8550 euros. D'autres actions pour récolter des dons, des ventes et à la fin de la période de la collecte, plusieurs courses de collecte de classes entières ainsi qu'un grand marché de vêtements d'un groupe de parents ont produit en tout presque 15000 euros de dons – et donné à presque tous les élèves le sentiment de participer au projet.

La 9^e classe s'est préparée de façon spécialement intensive au voyage en Roumanie. Lorsque les élèves ont entendu parler pour la première fois de cette idée de projet l'ambiance a oscillé entre rejet et horreur – «Bien du plaisir, mais moi je n'irai jamais!» – et un esprit d'entreprise vite éveillé. Après beaucoup de discussions, aussi avec les deux élèves qui avaient participé au voyage de préparation, à travers des discussions sur le pays et le projet de travail à Dezna, l'ambiance d'abord sceptique a lentement changé. Un week-end passé avec les adolescents de la «Steinschleuder» – pendant lequel les élèves ont beaucoup appris sur les projets d'entraide au tiers monde – a beaucoup aidé. Beaucoup d'actions de collecte de dons de la classe ont aidé le projet à devenir leur projet dont ils étaient fiers. Mais au courant de la semaine avant le départ quelques élèves ont encore demandé si l'on ne pouvait pas annuler ou au moins raccourcir le voyage ...

Et c'est parti!

L'on a pu enfin partir juste après les vacances de Pâques, après une planification intensive, après d'autres soirées de parents d'élèves, après avoir réglé les nécessités techniques comme le transport en bus et les documents internationaux pour la douane, relatifs aux transports des machines-outils, après beaucoup de contacts diplomatiques et d'entretiens avec les partenaires en Roumanie: Une classe de 9^e excitée a pris congé de l'ensemble de l'école lors d'une petite fête d'adieu. On a vite oublié les fatigues du trajet en bus après avoir été, 27 heures plus tard, très cordialement reçus à l'auberge de jeunesse par Domnul *Georghe Neagu*, le maire en charge, muni de son écharpe de fonction. Après un déjeuner copieux, les élèves allèrent à la découverte du village de jeunesse et du village proprement dit. Le lendemain matin déjà, les

«Apprendre de la vie»

suite de la page 7

groupes se mirent au travail après quelques entretiens préliminaires.

Le plus important pour l'école qui accueillait, c'était la construction d'une annexe sanitaire au bâtiment principal de l'école. Quand on est arrivé, les fondements étaient déjà creusés et les murs de la cave étaient déjà bétonnés jusqu'à une hauteur de 50 cm. Les élèves ont commencé, avec les spécialistes roumains, à monter le coffrage et à couler le béton de la cave. L'on a rapidement constaté que les barrières linguistiques ne gênaient que rarement pendant le travail. Aussi bien du côté des ouvriers roumains que du côté des élèves allemands, on a pu vite se faire comprendre et montrer et expliquer ce dont on avait besoin. Il a été plus difficile de convaincre le doyen des ouvriers, âgé de 72 ans, que des élèves de 15 ans étaient tout à fait capables de couper le fer à béton de manière appropriée et de le cintrer (à la main) selon les règles de l'art! Après le coffrage du plafond, les fers qui avaient été cintrés à la main ont pu être liés et, à la fin de la deuxième semaine, quelques volontaires ont pu aider à couler le béton du plafond du rez-de-chaussée!

On a rapidement reconnu l'aide pratique qu'apportaient les élèves, si bien que les travailleurs indigènes après un peu plus d'une semaine ont renoncé à presque un tiers de leurs revendications salariales lors de négociations financières car les travaux seraient grâce à notre soutien plus vite achevés. Dans la deuxième moitié de notre séjour, les murs ont été complètement maçonnés et l'on a coulé le béton pour l'encadrement final. Lors de notre départ, la charpente en bois était prête à être mise en place.

Dans l'école maternelle, trois petites pièces ont été déblayées, on a fait de nouvelles ouvertures de fenêtres et de portes et tout a été crépi. En essayant de poser les conduites d'écoulement, on a remarqué que tout le plancher devait être refait. Après que tous les travaux préliminaires aient été achevés, les élèves ont pu carreler les premiers murs. On a acheté simultanément les céramiques sanitaires afin que les autres travaux puissent être terminés après notre départ.

Le souhait le plus cher des éducatrices était la modification du terrain en plein air. D'abord, le groupe responsable du jardin a installé un bac à sable: De beaux troncs d'arbres qui servent de sièges encadrent un terrain de jeux nettement plus grand – sur lequel s'étend un panneau solaire: Jusqu'à maintenant, c'est justement en été que les enfants ne pouvaient pas jouer dans le jardin parce que le terrain de jeux était beaucoup trop chaud sans ombre. On a rénové la balançoire et le mur d'enceinte. Avec de vieux pneus et des troncs d'arbres courbés, l'on a aménagé des possibilités de grimper. (Beaucoup d'éducatrices ont, semble-t-il, visité l'école maternelle ces dernières semaines).

Aussi bien lors des travaux concernant le terrain de jeux de l'école maternelle que lors de la rénovation des fenêtres, les élèves roumains ont commencé, après quelques jours, à nous aider avec beaucoup de courage. D'abord, une enseignante a demandé à sa classe, si elle voulait aider – et à partir de ce moment-là, de plus en plus d'élèves tentèrent de convaincre les enseignants que ce serait très important d'aider les Allemands. En réunissant leurs forces, les enfants et les adolescents commencèrent à remettre en état les fenêtres de l'école. A certains endroits, on avait de la peine à voir de quelle couleur elles avaient été peintes autrefois. Après des heures de démontage, de polissage, de pose de vitres, de masticage et de peinture, on constata que les anciennes marques d'emplacements des fenêtres et des encadrements ne correspondaient plus: Pendant presque une semaine, un groupe de travail a remis les différentes pièces les unes dans les autres jusqu'à ce que les fenêtres soient de nouveau à la bonne place.

Deux autres groupes de travail s'occupèrent d'une salle de classe qui avait bien besoin d'être rénovée: Grâce à un travail méticuleux et pénible, un groupe a remis en état les tableaux noirs. Un autre groupe a rénové le plancher: Sur toute la longueur de la salle de classe, les fondations s'étaient tassées,



«Un projet réel d'entraide pose des problèmes qui n'ont pas été imaginés par l'enseignant, mais qui sont vécus immédiatement comme nécessaires et donc sensés.» (photo Eric Hurner)

si bien que le parquet avait craqué et s'était bombé dangereusement. Après avoir enlevé l'ancien parquet et les restes des fondations, on a pu refaire le parterre avec trois couches de béton et de plâtre. A la fin, les élèves ont pu aider des menuisiers indigènes à poser le parquet.

Outre les contacts avec les (plus jeunes) élèves roumains, il y a eu rapidement des contacts amicaux avec les adolescents du même âge. Au plus tard à partir de la moitié de notre séjour, notre camp était un lieu de rencontre apprécié en soirée. Les barrières linguistiques ont été vite surmontées. On a perdu deux matchs de foot contre les jeunes du village. Les joueurs allemands ont apparemment été distraits par les chevaux qu'on avait mis sur le terrain pour le tondre. Lors de diverses fêtes, auxquelles la commune et l'école nous ont invités, on a même convaincu les élèves allemands à participer aux danses populaires. Aussi n'était-il pas étonnant que, dans la semaine avant le départ, les élèves commencèrent à réfléchir à la manière dont ils pourraient repousser le voyage du retour.

A côté du travail et après celui-ci, les élèves ont gagné d'autres impressions de la vie en Roumanie, avant tout lors de plusieurs excursions dans les villes environnantes comme Arad, Timisoara et Oradea. Lors

d'une visite au collège allemand d'Arad, ils ont eu la possibilité de participer à des heures de cours et de s'entretenir avec les élèves du même âge sur l'école, le temps libre et la vie quotidienne. Monsieur Szellner, le directeur de l'école allemande nous a fait revivre, lors d'une visite à travers la nouvelle ville d'Arad, l'histoire de la minorité allemande en Roumanie, mais aussi les représailles à l'époque de la dictature de Ceausescu.

Les adolescents allemands ont pu, à travers la vie au sein de la communauté villageoise de Dezna, à travers l'expérience réciproque pendant le travail et les fêtes communes, bien prendre conscience de la vie des Roumains et – en y réfléchissant – également de leur propre vie. Ils ont été très étonnés et très heureux de l'hospitalité et de la sincérité que des gens jusqu'alors inconnus leur ont immédiatement témoignées. La vitesse à laquelle la vie, le travail et les contacts humains se déroulent est tout autre que celle à laquelle nous sommes habitués en Allemagne. Après notre retour, une élève s'est plainte: «Nous voulons retourner à Dezna, ici en Allemagne c'est idiot, ici tout est réglé si parfaitement!» D'autre part, les adolescents allemands se sont vite aperçus que leurs collègues roumains ont les mêmes préoccupations qu'eux pendant leur temps libre, qu'ils téléchargent la même musique

d'Internet et qu'ils s'occupent de la même manière de leur portable. Ils ont été très impressionnés par le fait qu'en Roumanie on peut se procurer tous les biens de consommation «occidentaux». Ils ont à peu le même prix que chez nous, cependant ils représentent pour les familles qui ont un revenu mensuel moyen d'environ 200 francs une toute autre valeur.

Conclusion

C'est seulement lors de la préparation concrète du voyage que l'on s'est aperçu des nombreuses difficultés qui peuvent être liées à un projet de cette ampleur. Ainsi, par exemple la communauté scolaire de Dinslaken avait récolté beaucoup de jouets pour l'école maternelle de Dezna et d'outils pour nos travaux sur place. Mais l'ambassade de Roumanie et l'ambassade allemande nous donnèrent différents renseignements sur la manière dont on pouvait faire passer ces affaires à la frontière! Finalement, nous avons caché les jouets comme cadeaux dans nos bagages personnels.

On a soulevé des questions quant à l'assistance médicale dans la campagne roumaine, des questions quant à la qualité de la nourriture, aux installations sanitaires, aux possibilités de se comprendre. Comment les adolescents allemands supporteraient-ils l'environnement étranger, la longue absence du domicile familial et le travail inhabituel? Comment pourrions-nous réagir s'ils étaient malades, s'ils avaient le mal du pays, ou s'ils avaient des problèmes psychiques?

En regardant en arrière, nous ne pouvons être que reconnaissants de la grande confiance que les parents et l'école ont apportée au projet. Nous pouvons être aussi reconnaissants du bon esprit qui a plané sur notre entreprise.

Aucune des craintes évoquées au préalable n'est apparue. Dans un cas seulement, nous avons dû avoir recours à la bonne assistance médicale locale. La coopération avec les partenaires roumains aussi bien que les traductions et la compréhension à l'aide de gestes ont bien fonctionné. Il n'y a eu aucune irritation ou agression dues à la barrière linguistique, ni de malentendus.

Le bon hébergement a contribué beaucoup à ce que tout le monde se sente vite comme chez soi. Mises à part quelques disputes, les élèves ont eu un comportement très soigneux entre eux. Dans les parties du projet où il s'agissait de travailler, la classe s'est transformée en une vraie communauté. Pour les enseignants et les accompagnateurs, le long voyage scolaire a été une expérience tout à fait positive. Trois enseignants et une étudiante de l'institut pour la pédagogie de Waldorf ont accompagné la classe tout le long du séjour, plusieurs parents d'élèves se sont relayés afin qu'il y ait toujours six accompagnateurs sur place. L'attitude envers les élèves était très détendue et aussi les mesures disciplinaires que l'on connaît lors de voyages scolaires plus courts ont été nettement moindres. La longue durée du voyage a conduit à une grande tranquillité et au calme – il y avait tellement de temps – et d'autre part, le fait qu'il fallait s'habituer et apprendre à connaître la vie sur place a fait que les élèves n'ont presque pas souffert du mal du pays.

Ce qui a certainement contribué au grand succès de ce projet, c'est le travail réalisé sur place qui a été vécu par les adolescents allemands comme important. Si nous n'avions pas aidé, les communes n'auraient pas pu s'aider elles-mêmes. Les élèves avaient à juste titre le sentiment d'être utiles, de s'engager de manière sensée pour les autres. Quelques jours après leur retour, les élèves de la 9^e classe du centre scolaire ont parlé avec beaucoup d'enthousiasme de leur voyage. Lors de la soirée avec les parents, on pouvait clairement distinguer que beaucoup d'adolescents sont revenus avec un nouveau sérieux et un regard plus aigu sur l'essentiel et l'important. Au début, une journée scolaire normale ne les satisfaisait pas.

La conférence pédagogique et la direction ont décidé, après les rapports positifs, de continuer à planifier dans la 9^e classe des projets intitulés «Apprendre de la vie».

Source: *Erziehungskunst* n° 10, octobre 2004, p. 1091, Workcamps von Schulen, 2007 (Traduction *Horizons et débats*)

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Abonnez-vous à *Horizons et débats* – journal publié par une coopérative indépendante

L'hebdomadaire *Horizons et débats* est édité par la coopérative Zeit-Fragen qui tient à son indépendance politique et financière. Tous les collaborateurs de la rédaction et de l'administration s'engagent bénévolement pendant leur temps libre. L'impression et la distribution sont financées uniquement par les abonnements et des dons. La coopérative publie aussi l'hebdomadaire *Zeit-Fragen* en allemand et le mensuel *Current Concerns* en anglais.

- Je commande un abonnement de 6 mois au prix de 105.– frs / 58.– €
- Je commande un abonnement annuel au prix de 198.– frs / 108.– €
- Je commande un abonnement de 2 ans au prix de 295.– frs / 185.– €
- Je commande à l'essai les six prochains numéros gratuitement.
- Veuillez nous envoyer _____ exemplaires gratuits d'*Horizons et débats* n° _____ pour les remettre à des personnes intéressées.

Nom / Prénom: _____

Rue / N°: _____

NPA / Localité: _____

Téléphone: _____

Date / Signature: _____

A retourner à: *Horizons et débats*, case postale 729, CH-8044 Zurich, Fax +41-44-350 65 51
CCP 87-748485-6, *Horizons et débats*, 8044 Zurich